

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2021-140

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2021

# Sommaire

**Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / DCL-BER**

45-2021-06-02-00005 - arrete\_prefectoral\_horaires bureau de vote  
ORLEANS INGRE\_RAA (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2021-06-02-00005

arrete\_prefectoral\_horaires bureau de vote  
ORLEANS INGRE\_RAA

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT REPORT DE LA FERMETURE  
DES BUREAUX DE VOTE DES COMMUNES D'ORLÉANS ET D'INGRÉ  
À L'OCCASION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment l'article R. 41,

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de la préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret (hors classe) - Mme ENGSTRÖM (Régine)

VU l'arrêté du 4 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret, sous-préfet d'Orléans

VU le courrier en date du 1er avril 2021 du Maire d'Ingré,

VU le courrier en date du 17 mai 2021 du Maire d'Orléans,

SUR la proposition du secrétaire général de la Préfecture du Loiret, sous-préfet d'Orléans

## A R R E T E

Article 1er : Pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, et par dérogation aux dispositions de l'article R. 41 du code électoral, les bureaux de vote des communes d'Ingré et d'Orléans fermeront leurs portes à 19 heures les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, le Maire d'Ingré et le Maire d'Orléans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les communes d'Orléans et d'Ingré.

Fait à Orléans, le 2 juin 2021

Pour la Préfète et par délégation,  
le secrétaire général,  
Sous préfet d'Orléans  
signé Benoît LEMAIRE